

Les Kid's Académie Handisport

Piloté par le pôle Développement

Enjeu : Créer des créneaux d'activités physiques et sportives pour les jeunes de moins de 18 ans au sein des clubs sportifs

Objectif visé du CRHGE: Créer 4 kid's académie en Septembre 2021 autour de 4 disciplines paralympiques

- **20 licences – 18 ans compétition**
- **4 créneaux sportifs « Jeunes » identifiés**
- **+ 10 jeunes de moins 18 ans présents sur les compétitions nationales**

Contexte

Le Comité Régional Handisport Grand Est (CRHGE) a entrepris depuis plusieurs années, une politique engagée vers l'accès à la pratique sportive des jeunes en situation de handicap physique ou sensoriel. Depuis maintenant 3 années, le dispositif Ecole des Sports (EDS) est organisé sur le territoire et offre une réelle alternative au manque d'offre sportive pour les jeunes en situation de handicap.

Dans la continuité, le CRHGE souhaite proposer un nouveau concept en complément des EDS : les kid's académie Handisport. Les kid's académie Handisport sont un dispositif favorisant l'accès à la pratique sportive dans un environnement entièrement adapté aux jeunes en situation de handicap physique et/ou sensoriel.

Définition

Une Kid's Académie Handisport (KAH) est un créneau d'entraînement uni-sport d'au moins 1h30 dédié aux jeunes en situation de handicap physique et/ou sensoriel de moins de 18 ans. Ce créneau doit être proposé hebdomadairement au sein d'une structure affiliée à la FFH soit un minimum de 32 séances par saison sportive.

Les séances d'entraînement peuvent être proposées en inclusion tout en veillant à respecter les attentes, et les besoins de chacun.

Qui peut proposer une kid's académie ?

Tous les clubs et sections affiliés à la Fédération Française Handisport ayant son siège social dans la région Grand Est. L'association doit répondre aux pré requis suivant :

- Être présent ou représenté à l'Assemblée Générale du Comité Régional Handisport Grand Est, et de son Comité Départemental Handisport.
- Être à jour dans ses cotisations auprès du CRHGE

Quelles sont les disciplines sportives éligibles

La kid's académie doit obligatoirement proposer une discipline paralympique et organisée par la FFH :

- Athlétisme
- Tennis de table
- Cyclisme
- Natation
- Escrime
- Boccia
- Basket fauteuil
- Cécifoot
- Goalball

Organisation des créneaux

L'équipement sportif mobilisé doit être accessible pour tous les types de handicaps. L'organisateur doit être en mesure de disposer du matériel sportif adapté nécessaire à la pratique sportive.

Pour que le créneau soit reconnu « Kid's académie handisport », celui-ci doit être fréquenté par au minimum 5 jeunes en situation de handicap physique ou sensoriel de moins de 18 ans. Eventuellement, des jeunes sportifs valides de moins de 18 ans peuvent prendre part à la séance si celle-ci est proposée en inclusion. L'effectif doit être raisonnable afin de conserver une cohérence pédagogique des séances d'entraînements.

Le positionnement horaire du créneau doit être choisi en fonction du rythme scolaire des jeunes qui potentiellement pourraient intégrer la kid's académie.

Tous les pratiquants doivent être titulaire d'une licence Handisport Compétition.

L'encadrement sportif

L'encadrement doit être en lien avec l'effectif, avec les besoins de la discipline et en fonction de l'équipement sportif. Également, il est indispensable que l'encadrant soit formé à l'entraînement des jeunes sportifs et particulièrement des jeunes en situation de handicap physique ou sensoriel.

Profils de l'encadrant :

| Professionnels du sport | Bénévole |
|--|--|
| Être en possession d'une carte professionnelle d'éducateur sportif permettant l'encadrement de tous publics + Avoir suivi une formation fédérale Handisport dans la discipline concernée Ou être titulaire d'un CS AIPSH + avoir suivi la formation Kid's Académie Handisport du CRHGE | Avoir un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) vierge + Titulaire d'un diplôme fédérale Handisport (animateur, moniteur ou entraîneur) + avoir suivi la formation Kid's Académie Handisport du CRHGE |

L'encadrant doit être présent sur toutes les séances et en assurer l'animation.

Le projet pédagogique

Les KAH doivent être organisées de manière à accompagner les jeunes à se perfectionner dans leur discipline. Le responsable de la KAH doit être en mesure de planifier un projet d'entraînement adapté aux objectifs sportifs et aux motivations des jeunes.

De quels accompagnements puis-je disposer ?

Un montage du projet en étroite relation avec l'Equipe Technique Régionale Handisport,

Un accompagnement sur la rédaction du projet pédagogique de la kid's académie,

Un module de formation individualisée,

Un soutien sur le plan de communication de la KAH : visuels, publicité au sein du réseau...,

La co-organisation de la journée portes ouvertes avec le réseau Handisport.

Quels sont les avantages ?

Tendre vers l'obtention du Label Club Avenir de la Fédération Française Handisport

Une valorisation financière dans le cadre du dispositif « Pêle-mêle » du CRHGE

Rétroplanning

Janvier 2021 : diffusion du cahier des charges des kid's académie

Janvier - Mars 2021 : candidature des structures à l'ouverture d'une kid's académie

Avril 2021 : Sélection des structures éligibles

Avril – Septembre : Montage du projet conjoint avec le CRHGE et la structure

Septembre : Journée portes ouvertes + 1^{er} créneau de la kid's académie

Budgétisation

| Charges | | Produits | |
|----------------------------|---------------|------------------|---------------|
| Publicité et communication | 200 € | DVT | 500 € |
| Déplacement, mission | 400 € | ESQ Handicap | 420 € |
| Charges de personnels | 2040 € | Société Générale | 1500 € |
| Aides aux KAH | 600 € | Fonds Propres | 820 € |
| | | | |
| Total | 3240 € | Total | 3240 € |